



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 6

Date :
08/09/2015

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Michel MICHALLET	X		
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	Monsieur MICHALLET
Bertrand COSSOUX	X		
Annie COURTIER		X	Monsieur LOUBET
Marie-Corinne COUSINARD	X		
Olivier DELMER	X		
Karine DA SILVA COUTINHO		X	Madame COUSINARD
Gérard ESPINERA		X	
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel MICHALLET, Maire, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur Georges LARROQUE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2015**1
2. **Réfection du toit de l'église : choix de l'entreprise**.....1
3. **Aménagement d'un trottoir - lotissement "le Mont-aux-Lièvres" : choix de l'entreprise**.....2
4. **Stade multi-activités : choix de l'entreprise**.....2
5. **Convention pour la passerelle de service du barrage des Vives-Eaux**.....2
6. **Convention pour l'implantation d'un collecteur d'eaux pluviales Route de Boissettes**.....3
7. **Convention Arrêts de bus rue au Loup et Rond point Saint--Germain**.....3
8. **Agence des Espaces Verts : avis sur le projet de modification de l'état de la Réserve Naturelle Régionale des Bruyères de Sainte-Assise**.....3
9. **Participation pour les Conservatoires de musique et de danse**.....3
10. **Subvention pour l'association du personnel communal**.....3
11. **Décision modificative n°2 au budget primitif 2015**.....4
12. **Modification du temps de travail pour deux agents communaux**.....4
13. **Questions et informations diverses**.....5

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal du 25 juin 2015 est accepté à l'unanimité

2. REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur LOUBET informe le Conseil Municipal qu'un appel à concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, pour des travaux de réfection du toit de l'église Saint-Germain et que trois propositions ont été reçues en Mairie.

Il présente un tableau d'analyse des trois offres.

Rédigé-le : 08/09/2015

Par Monsieur LARROQUE – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 6

**Date :
08/09/2015**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise Michel DAMEME pour un montant de 82 053.61 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de la réfection du toit de l'église Saint-Germain, d'un montant de 82 053.61 € HT, soit 98 464.33 € TTC à l'Entreprise Michel DAMEME 10 rue du Loing à SAINT PIERRE LES NEMOURS et autorise le Maire à signer le marché et les documents s'y afférant.

3. AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR – LOTISSEMENT « LE MONT AUX LIEVRES » : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur LOUBET informe le Conseil Municipal qu'un appel à concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, pour des travaux d'aménagement du trottoir du Mont-aux-Lièvres, route de Boissettes – CD 39 et que quatre propositions ont été reçues en Mairie

Il présente un tableau d'analyse des quatre offres

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ALPHA T.P. pour un montant de 55 294.50 € HT.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, par treize voix pour et une voix contre, d'attribuer le marché d'aménagement du trottoir du Mont-aux-Lièvres, route de Boissettes, CD 39, d'un montant de 55 294.50 € HT, soit 66 353.40 € TTC à l'Entreprise ALPHA T.P., 9-11 rue du Coq Gaulois à BRIE COMTE ROBERT et autorise le Maire à signer le marché et les documents s'y afférant.

4. STADE MULTI-ACTIVITES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur LOUBET informe le Conseil Municipal qu'un appel à concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, pour des travaux d'aménagement d'un terrain de sport multi-activités et que quatre propositions ont été reçues en Mairie

Il présente un tableau d'analyse des quatre offres.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SQUAIRE Services pour un montant de 80 520.94 € HT.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, par treize voix pour et une voix contre, d'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement d'un terrain de sport multi-activités, d'un montant de 80 520.94 € HT soit 96 625.13 € TTC à l'Entreprise SQUAIRE Services, Z.A. Rue des Peupliers, BOIS LE ROI, et autorise le Maire à signer le marché et les documents s'y afférant

5. CONVENTION POUR LA PASSERELLE DE SERVICE DU BARRAGE DES VIVES-EAUX

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la reconstruction du barrage des Vives-Eaux sur la Seine, la passerelle de service prévue pour les interventions techniques sur le barrage sera ouverte au public conformément à la convention de cofinancement de mise en accès public établie entre la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté Melun-Val-de-Seine, les communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi et Dammarie-les-Lys, et VNF maître d'ouvrage de l'opération de reconstruction du barrage et de mise en accès public de la passerelle.

Cette passerelle au-dessus de la Seine, permettra de relier les communes de Boissise-le-Roi et Boissise-la-Bertrand pour une desserte, tant de loisirs, qu'utilitaire (la gare de Boissise-le-Roi serait accessible en liaisons douces depuis Boissise-la-Bertrand). Cette passerelle aura également un intérêt au regard de la proximité de l'Eurovéloroute n°3.

Il est proposé au Conseil Municipal une convention précisant les modalités d'exploitation et d'entretien de la dite-passerelle entre VOIES NAVIGABLES DE France, et la commune de Boissise-le-Roi, la Commune de Boissise-la-Bertrand, et la C.A.M.V.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter cette convention et autorise le Maire à la signer.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 6

**Date :
08/09/2015**

6. CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES ROUTE DE BOISSETTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du projet d'aménagement un accotement stabilisé en lieu et place d'un fossé, sur l'extrémité Est de la route de Boissettes (RD 39 E), afin de permettre l'accès à 4 lots à bâtir, il est nécessaire d'implanter un collecteur d'eaux pluviales.

L'assainissement pluvial relevant de la compétence de la C.A.M.V.S. il est proposé une convention afin de définir des missions relevant de la commune de Boissise-la-Bertrand ainsi que de celles de la C.A.M.V.S. Un plan de financement figure en annexe I.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité, d'accepter cette convention et autorise le Maire à la signer.

7. CONVENTION ARRETS DE BUS RUE AU LOUP ET ROND-POINT SAINT-GERMAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre de la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du réseau de transport en commun de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, il convient d'aménager les deux points d'arrêt de bus, à Boissise la Bertrand suivants :

- Arrêt rue au Loup (RD 39)
- Arrêt Rond-Point Saint-Germain (RD 39)

Monsieur le Maire présente une convention tripartite Département de Seine et Marne – Commune de Boissise la Bertrand – Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qui a pour objet de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer cette convention tripartite

8. AGENCE DES ESPACES VERTS : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE L'ETAT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES BRUYERES DE SAINTE-ASSISE

L'Agence des Espaces Verts nous a transmis un dossier de demande de modification de l'état de la réserve naturelle régionale des Bruyères de Sainte-Assise, afin d'amener des fluides à l'ancien bâtiment de France Télécom, qui serait habilité pour accueillir des artistes.

Le Conseil municipal constate que l'impact des travaux figure dans le document, mais l'impact de la future activité sur cette zone classée n'est pas abordé.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal se prononce contre le projet à l'unanimité.

9. PARTICIPATION POUR LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Les villes « Conservatoires » (Melun/Le-Mée-sur-Seine/Vaux-le-Pénil) ont modifié d'une manière significative la participation financière des familles extérieures aux activités proposées.

Le Conseil Municipal en prend acte et le regrette.

Il est décidé à l'unanimité de verser 360 € par enfant fréquentant les écoles municipales de musique et de danse de :

- Melun / Le-Mée-sur-Seine / Vaux-le-Pénil / Boissise-le-Roi / Saint-Fargeau-Ponthierry / Pringy.

Cette subvention n'est pas cumulable avec d'autres aides accordées par la municipalité pour le sport ou les activités culturelles. Elle sera réglée sur présentation d'une facture acquittée et déposée en Mairie avant le 31 décembre 2015.

Vote pour à l'unanimité.

10. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est demandé l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association des Œuvres Sociales du Personnel Communal, d'un montant de 230 €, au titre de la remise de la médaille « vermeil » du travail d'un agent de la Mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Rédigé-le : 08/09/2015

Par Monsieur LARROQUE – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 4 de 6

Date :
08/09/2015

11. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose la décision modificative n° au budget primitif 2015 suivante :

<u>Fonctionnement</u>	
D – 61523 entretien de voies et réseaux :	3908.64 €
D –73925 FPIC:	119.00 €
D – 023 Virement section d'investissement :	7140.00 €
D – 6574 Subvention :	230.00 €
<u>TOTAL DEPENSES</u>	<u>11397.64 €</u>
R – 6419 : Remboursement rémunération personnel	676.86 €
R – 6479 Remboursement charges sociales	374.52 €
R – 70323 Redevance occupation domaine public	913.61 €
R – 7325 FPIC	4119.00 €
R - 758 Produits divers de gestion courante	1233.86 €
R – 7788 Produits exceptionnels	4079.79 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>11397.64 €</u>

<u>Investissement</u>	
D – 202-043 PLU :	10500.00 €
<u>TOTAL DEPENSES</u>	<u>10500.00 €</u>
R – 021 Virement de la section de fonctionnement :	7140.00 €
R – 2031-041 MAIRIE	3360.00 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>10500.00 €</u>

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative n°2 à l'unanimité.

12. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal deux modifications du temps de travail :

1° - Le poste d'un Adjoint technique

L'organisation du ménage des locaux communaux a été revue.

Le temps de travail de l'adjoint technique annualisé à 24h 03 hebdomadaires, doit être modifié et annualisé à 21 h 40 hebdomadaires.

2° le Poste de Rédacteur

De nouvelles tâches viennent impacter le poste de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 28 h, et nécessitent une augmentation de 1 h par semaine. Le poste passe à 29 h hebdomadaires.

Le conseil vote pour à l'unanimité.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 5 de 6

Date :
08/09/2015

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame CHAPUS fait un point sur la rentrée scolaire, qui s'est bien passée et donne les effectifs :

ECOLE

		Boissise	Boissettes
Maternelle	39	37	2
Elémentaire	71	55	16
Total	110	92	18

NAP

	Inscrits
Maternelle	30
Elémentaire	62
Total	92

RESTAURATION SCOLAIRE

	Inscrits	Réguliers	Mercredi
Maternelle	35	31	15
Elémentaire	62	59	17
Total	97	90	32

ACCUEIL PRE-SCOLAIRE

	Inscrits	Réguliers
Maternelle	14	8
Elémentaire	33	12
Total	47	20

ACCUEIL POST-SCOLAIRE

	Inscrits	Réguliers
Maternelle	26	13
Elémentaire	30	12
Total	56	25

ETUDE SURVEILLEE

	Inscrits	Lundi	Mardi	Jeudi
du CE1 au CM2	10	7	10	8

- Date du prochain conseil : 8 octobre 2015 à 20h30
- Soirée association « la Force d'un Sourire » le 19 septembre 2015 à la Recellerie
- Sortie au musée Safran le 26 septembre 2015
- Arrêté Préfectoral portant extension du périmètre de la CAMVS avec Pringy et Ponthierry a été signé le 24 août 2015. Ces arrivées ont pour conséquence un changement de gouvernance qui fait perdre un siège à chacune des « petites communes » de la communauté d'agglomération.
- Monsieur MICHALLET a transmis aux conseillers municipaux, l'état des logements sociaux répertoriés par la Préfecture sur la commune. Le nombre est identique à l'année précédente à savoir : 101.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 6 de 6

**Date :
08/09/2015**

- Monsieur MICHALLET rappelle que notre Préfet ne veut pas tenir compte de l'engagement de participation financière pris par son prédécesseur Madame KLEIN pour les travaux de sécurité sur la RD39. Madame MELOT, Sénatrice, continue de nous aider sur ce dossier délicat.
- Monsieur BERNHEIM a adressé aux conseillers la lettre de l'Agence des Espaces Verts concernant notre PLU et plus spécialement l'OAP des Egremonts.
- Réunion publique le 2 octobre sur l'utilisation des défibrillateurs.
- Journée de l'Union des Maires de Seine-et-Marne le 9 octobre à Dammarie-les-Lys.
- Nettoyage des bois le 10 octobre matin.
- Le 6 novembre à 14 h réunion en mairie du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Bruyères de Sainte-Assise.
-

Levée de la séance après épuisement de l'ordre du Jour

Le Maire
Michel MICHALLET